

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'An Deux Mille vingt, le vingt-cinq du mois de Mai à Dix Neuf Heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX à la salle des fêtes exceptionnellement pour respecter le protocole sanitaire lié à la pandémie du COVID.

ORDRE DU JOUR :

- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- ELECTION DU MAIRE
- FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
- ELECTION DES ADJOINTS

Etaient Présents :

M. SUCILLON Franck	M. GILLET Bernard
M. CONSTANTIN Laurent	Mme PAGNEUX Nadine
Mme HAASER Marie Françoise	M. CAILLAT Lionel
M. OTTAVIOLI Hervé	Mme SAILLANT Josette
Mme VELON Charlotte	M. SEIGNER Grégoire
M. VAN DORT Didier	M. MINASSIAN Guy
Mme CAILLAT Guylaine	Mme ABRAM- PASSOT Evelyne
M. PISTRE Thierry	M. MANCINI Cédric
Mme MOIROUX Lorelei	Mme BILLOUD-PERRET Nathalie

Etait absente :

BURNET Juliette (Procuration à Franck SUCILLON)

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BERNIGAUD Roland, Maire sortant (en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

IL a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-huit conseillers présents et constaté que la condition de quorum était remplie.

Mademoiselle VELON Charlotte a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art. L. 2121-15 du CGCT)

ELECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Madame HAASER Marie-Françoise, a pris la présidence de l'assemblée (Art L. 2122-8 du CGCT). Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. MANCINI Cédric et M. PISTRE Thierry.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé au vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	19 dont 1 procuration
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

A obtenu :

MINASSIAN Guy	4
SUCILLON Franck	15

M. SUCILLON Franck a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. SUCILLON Franck, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

Le Président a indiqué, qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints

correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au Maire au maximum.

Au vu de ces éléments, Le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints au nombre de cinq.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 15 VOIX POUR
Et 4 VOIX CONTRE

De fixer le nombre d'adjoints au nombre de cinq (5).

Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de quinze minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire avaient été déposées.

Liste 1 (BURNET)

BURNET Juliette
CONSTANTIN Laurent
HAASER Marie Françoise
OTTAVIOLI Hervé
VELON Charlotte

Résultat du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	19 dont 1 procuration
Nombre de suffrages déclarés nuls :	5
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

1 ^{er} adjoint	BURNET Juliette
2 ^{ème} adjoint	CONSTANTIN Laurent
3 ^{ème} adjoint	HAASER Marie Françoise
4 ^{ème} adjoint	OTTAVIOLI Hervé
5 ^{ème} adjoint	VELON Charlotte

